NOUVELLES MILITAIRES

Les tableaux d'avancement. — Les tableaux d'avancement pour l'armée de seconde ligne qui paraîtront dans quelques jours, comporteront l'inscription dans la réserve d'une trentaine de capitaines d'infanterie proposés pour le grade de chef de bataillon, d'une quarantaine de lieutenants d'infanterie pour capitaine.

Dans la territoriale, environ 320 lieutenants d'infanterie seront inscrits pour capitaine, une quarantaine de capitaines pour commandant et 25 ou 30 commandants d'infanterie pour lieutenant-colonel.

Les prochaines manœuvres d'armée. — D'après la « France Militaire », les zones de concentration pour les prochaines manœuvres d'armée seront la région Reims-Châlons, d'une part, et Valenciennes-Cambrai, d'autre part, avec axe de manœuvre passant par Vervins, Hirson et Laon.

POUR LE MOIS DE MARIE

MOIS DE MARIE, par l'Abbé Déserville
L'ex. 0 fr. 15 ; les 12 : 1,60.
Les 50 : 6 fr. ; le cent, 10 fr., franco.
En vente à la Librairie de la Croix du Nord
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)
— LILLE —

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godard, vice-président

VOYAGEUR BRUTAL

Le 2 avril dernier, Jules P..., ouvrier mécanicien, quelque peu éméché, prenait le car A au pont de Canteleu, en compagnie de plusieurs de ses camarades.

P..., dès qu'il fut monté sur le tramway, tira sur le cordon d'éclairage reliant la voiture motrice à la remorque. En réponse aux observations du receveur, il l'injuria. Puis, place de Strasbourg, il profita de ce que le receveur était occupé au changement de traction, pour sauter sur lui et le frapper brutalement.

La Compagnie, partie civile, obtient 158 fr. de dommages et intérêts, 25 exemplaires du jugement et P... est en outre condamné à un mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

L'HOMME MORDU

Paul Bertin était condamné le 9 mars 1908, à 18 mois de prison, pour escroqueries. C'est lui, qui se prétendant mordu par des chiens, réclamait à leurs propriétaires une certaine indemnité.

A peine sorti de prison, il recommença ses exploits à Marcq-en-Barœul, mais, là il n'eut pas de chance, car le garde Vonvoren le reconnut, et Bertin fut aussitôt arrêté. Cette fois, il encourt 18 mois de prison.

UN GRAVE ACCIDENT D'AUTO

Maurice Descamps, 27 ans, rue Gantois, 15, est propriétaire d'un auto-taxi. Dans la nuit du Mardi-Gras, vers 4 heures du matin, il revenait de la place des Quatre-Chemins.

Avant d'arriver rue Barthélemy-Delespaul, il croisa, allant dans le même sens que lui, une baladeuse de quatre saisons, tirée par un jeune homme et sa mère, Mme Herlyck.

Descamps prit sa gauche, passa ce véhicule, mais à 30 pas plus loin se trouvait une autre baladeuse allant aussi dans la même direction et traînée par Mme Dewaele, marchande de quatre saisons, 69 ans, rue des Postes, 180, cour Boe.

Cette fois, l'auto accrocha la voiture ; la marchande fut renversée et blessée. Le surlendemain elle expirait à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Descamps, poursuivi pour homicide involontaire, est défendu par Me Bonduel.

On lui reproche d'avoir eu l'allure trop rapide et de ne pas avoir aperçu la baladeuse de sa victime.

Le mari et les filles mariées de Mme Dewaele se portent partie civile et réclament 20.000 fr. de dommages et intérêts.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

UN CORBILLARD TAMPONNÉ PAR UN TRAMWAY

Le 4 janvier dernier, un pénible incident survenait rue Saint-Gabriel, à l'angle de la rue Blanche.

Un convoi funèbre venant de l'église Saint-Louis, gravissait la rue Saint-Gabriel, rue Blanche, le corbillard voulut tourner, mais au même instant il fut atteint à l'arrière par le tramway et le cercueil renfermant le corps de la jeune Alphonsine Legay, fut projeté sur le pavé.

Le conducteur du corbillard, Ch. Deffol, qui par suite du choc, était tombé, en fut quitte pour quelques égratignures.

Le wattmann tamponneur, Auguste Dubois, fut quelque peu malmené par la foule.

Aujourd'hui, il a à répondre du délit de blessures par imprudence. Il est poursuivi par le Parquet et, à l'audience, d'après les explications fournies par l'avocat du wattmann, on apprend qu'aucun certificat médical n'a été apporté, que le conducteur du corbillard n'a jamais pu être interrogé et qu'enfin un camion qui se trouvait arrêté rue St-Gabriel, cachait l'un à l'autre les deux véhicules.

D'autre part, aucun des trois témoins cités par le Parquet ne comparait.

Dans ces conditions, le tribunal a acquitté le wattmann Dubois.

AFFAIRES DIVERSES

Quinze jours de prison et 16 fr. d'amende à Henri Delannoy, 26 ans, débardeur, à Roubaix, pour coups, le 4 avril, à un autre débardeur, Oscar Schoemooghe, 37 ans.

— Deux mois (sursis) à Joseph Deraedt, 19 ans, ouvrier de ferme chez M. Delmotte, à Bousbecque, pour vol de deux sacs d'engrais à son patron. Un sieur Weidmann, poursuivi comme complice, est acquitté de ce chef, mais condamné à 16 fr. d'amende pour ne pas avoir fait — étant Belge — de changement de résidence.

— Huit jours de prison à Charles Arys, 38 ans, plafonneur, à Roubaix, vol d'œufs de perdrix et de canes à l'Exposition de Roubaix.

— 25 fr. d'amende (sursis) à François Lefebvre, cabaretier à Roubaix, pour coups à un sieur Laurent, employé à l'Exposition, qui lui avait emporté une partie de son mobilier.

— 50 fr. d'amende à Louis Verrier, à Bourghelles, pour délit de chasse.

— 16 fr. à Honoré Terrebrood, à Roubaix, et à Alphonse Verschoore, à Seclin, pour infraction à la loi sur les étrangers.

— Un mois (sursis) à Pauline Vantomme, à Wattrelos, qui s'est servi d'enfants pour mendier.

— Quinze jours de prison (sursis) à François Stévenaert, à Lille, pour coups à M. Thibaut, rue Bruxelles, à Lille.

— Un mois à Emile Van Loo, à Lille, pour coups et vol d'une montre et d'une chaîne.

Tribunal correctionnel de Douai

Audiences des 2 et 4 mai

A Douai, Jules Tournel, 29 ans, a terrassé, lundi dernier, un de ses camarades et lui a volé son porte-monnaie. Tournel a souvent été condamné. L'an dernier, à Lille, il se donna pour agent de la sûreté et extorqua pas mal d'argent. 3 mois et 1 jour.

— Un cycliste, Paul Baratte, 23 ans, comptable, a renversé Mme Couchot, cabaretière, 50 francs d'amende avec sursis et 100 fr. de dommages-intérêts.

— Pour escroquerie, 2 mois à Zéphir Bernard, 38 ans.

— Henri Leclercq, 28 ans, frappeur, à Douai, a battu Joseph Savary. 16 fr. avec sursis.

A Flers, trois mineurs ont, le 22 janvier dernier, porté des coups à leur camarade, Paul Bourget. Ils sont condamnés, Jules Ista, à 50 fr. ; Victor Donnez, à 30 fr. et Antoine Pfliger, à 25 fr.

A Wandignies, Alexis Gossart, 24 ans, journalier, a frappé son frère, Gabriel et sa sœur Catherine. 1 mois avec sursis et 5 fr.

A Cuincy, deux frères, Jules et Charles Sarrasin, 28 et 29 ans, ont frappé leur père et brisé le mobilier de la famille. 4 mois avec sursis au premier ; 5 mois avec sursis au second.

A Raches, Louis Déprez, 44 ans, mineur, a frappé et blessé le sieur Delporte. 20 jours.

A Waziers, Urbain Calippe, 42 ans, peintre, muni déjà de 25 condamnations, a volé des effets chez Mlle Dupas, 3 mois.

A Aniche, Marin Béguin, 15 ans, a volé chez M. Paul Darras, ébéniste, un billet de 1000 fr. et du linge. En correction jusqu'à 19 ans.

Tribunal de simple police de Roubaix

M. LE CURÉ DU CAPREAU INCULPÉ DE DÉFAUT D'ÉCLAIRAGE DE SA MAISON !

Il faut aller à Wasquehal pour entendre parler de choses semblables.

M. l'abbé Couppez, curé du Capreau, comparaissait jeudi en simple police, inculpé de n'avoir pas éclairé son habitation, située pourtant dans une rue particulière.

Me Chatteleyn, qui se présentait pour M. Couppez, n'a pas eu de peine à établir : 1° l'illégalité de l'arrêté pris par le citoyen maire de Wasquehal ; 2° que M. l'abbé Couppez, sans y être obligé, avait toujours éclairé à ses frais son habitation.

Faisant droit aux conclusions de l'avocat, M. de Renty, juge de paix, a relaxé des poursuites M. l'abbé Couppez sans dépens.

CONSEIL DE GUERRE

Le Conseil de guerre de Lille, dans sa séance du 4 mai, a jugé les affaires suivantes :

— Demarcq Gaston, territorial, cl. 1894, recru. de Fontainebleau : insoumission. 28 jours de prison (sursis). — Défenseur : Me Olivier.

— Dourcin Albert, réserv. cl. 1902, recrut. de Lille : insoumission. 1 mois de prison. — Déf., Me Degand.

— Kokelaere Désirée, réserv. cl. 1901, recrut. de Lille : insoumission. 30 jours de prison. — Déf., Me Olivier.

— Dumez Noel, jeune sold. cl. 1909, recrut. de Cambrai : insoumission. 15 jours de prison. — Déf., Me Degand.

— Anceaume Louis, soldat au 84e : refus d'obéissance, bris volontaire d'un objet de casernement appartenant à l'Etat, bris de clôture, outrages envers un supérieur à l'occasion du service. 5 ans de travaux publics. — Déf., Me Degand.

— Lovel Louis, soldat au 145e : désertion à l'Etranger en temps de paix avec emport d'effets non représentés. 5 mois de prison. — Déf., Me Olivier.

— Billet Augustin, canonnier au 15e d'artillerie : désertion à l'intérieur. 2 ans de prison. — Déf., Me Olivier.

— Berton Charles, cavalier au 6e chasseurs : voies de fait envers un supérieur en dehors du service. Acquitté. — Déf., Me Macquart.

— Vincent Charles, caporal au 8e d'inf. : abandon de poste étant chef de poste. Six mois de prison. — Déf., Me Olivier.

MESSES & OBITS

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de l'Obit anniversaire qui sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Canteleu-Lomme (Mont-à-Camp), le lundi 8 mai 1911, à dix heures des Laudes à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de

Madame Désiré PRÉMECQUE
Née Clémence-Elise MASQUELIN

pieusement décédée à Canteleu-Lambersart, le 5 mai 1910, dans sa 68e année, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

Cars I ou A, arrêt avenue Boufflers. 4-7 m.

Le Fruit défendu

Par le Dr DAURIAN

Il faut croire que le besoin de se purger, de se déterger les entrailles, est singulièrement impérieux, car, partout et toujours, depuis qu'il a pris conscience de lui-même, l'homme s'est évertué, de mille façons diverses, à le satisfaire.

Nombre de braves gens s'étonnent de la débauche de laxatifs et de purgatifs qui caractérise la pharmacopée des pays civilisés. Mais ce à quoi personne n'a fait de songer, c'est qu'il en est de même dans les pays barbares et chez les sauvages. Là, comme à Paris, les constipés n'ont également que l'embarras du choix : la seule différence, c'est que ce choix s'exerce, non plus sur des produits artificiels, mais sur des plantes, et relève plutôt d'une botanique instinctive que d'une chimie systématique.

Et ce qui est vrai dans l'espace est également vrai dans le temps — en ce sens que l'usage des purgatifs date de la plus haute antiquité.

Un papyrus du quatorzième siècle avant Jésus-Christ, déposé au Musée de Berlin, atteste que les Egyptiens de l'époque des Pharaons n'avaient rien, de ce chef, à envier aux Parisiens de l'époque de Chantecler. Quant aux Chinois, deux mille ans avant l'ère chrétienne, ils employaient déjà, pour le même office, en outre de la rhubarbe et de certaines herbes exotiques, l'éponge grillée, dont la partie non digestive servait à réveiller la torpeur de l'intestin, tandis que l'iode, à l'état de combinaison organique, jouait le rôle de dépuratif. Ce n'était pas déjà si bête.

Mais — « plus fort que ça », comme dit Gavroche — la « purge » remonte peut-être au Paradis terrestre. Une légende anonyme et burlesque du moyen âge prétendait, en tout cas, que le fruit défendu, la fameuse pomme payée si cher par notre grand'mère Eve, n'était autre chose qu'un drastique violent. Jéhovah avait tendu un piège à ses créatures à qui, naturellement, une fois la faute commise, il fut impossible d'en dissimuler les malodorantes conséquences (*Docteur Berthe, « Histoire de la Purgation. »*) !

Tel aurait été le premier exemple « historique » des suites funestes que comporte l'abus des purgatifs. Ce ne devait pas, hélas ! être le dernier. Il devait même arriver un moment où cet abus allait être dénoncé comme « un danger social ». Lisez plutôt le troublant réquisitoire publié par un maître autorisé entre tous, par le docteur Burlureaux, professeur au Val-de-Grâce (1) !

En dépit de l'intransigeance peut-être un peu excessive de ses conclusions, le docteur Burlureaux n'a pas tout à fait tort.

⁂

Qu'il soit utile, parfois même nécessaire, de récurer l'intestin et de ne pas laisser s'accumuler dans ce cloaque un trop fort stock de matières encombrantes, toxiques ou même infectieuses, c'est là une vérité de bon sens, sur laquelle il paraît inutile d'insister. Point n'est besoin d'être ferré sur la physiologie pour comprendre qu'il est du plus haut intérêt de ne pas laisser indéfiniment en contact avec de telles « horreurs » un organe vivant, dont les parois, également vivantes, perméables et vulnérables, sont nécessairement solidaires du reste de l'organisme, auquel les relie le double réseau des vaisseaux sanguins et du système nerveux. Il faut à tout prix — *to be or not to be !* — se débarrasser de cette lie, de peur qu'elle ne finisse par altérer le calice. Cela même est si vrai que la Nature a préventivement tout disposé au sein de l'économie, pour que l'élimination du poison s'opère régulièrement, au fur et à mesure qu'en raison même du jeu de la nutrition, il s'élabore. Tout un système de muscles et de glandes exerce simultanément, à cet effet, sur les résidus inutiles du bol alimentaire, une action mécanique et une action chimique qui doivent aboutir à leur évacuation : par ici la sortie !

Seulement, ce n'est qu'à la condition que l'organisme fonctionne normalement et qu'un ordre irréprochable y règne. Or, l'organisme est en équilibre instable, à la merci du moindre accident. Il suffit d'un rien, d'un coup de froid, d'un écart ou d'une erreur de régime, d'un ralentissement de la nutrition, d'une intoxication bénigne, d'une faute vénielle contre l'hygiène, pour que l'appareil gastro-intestinal, provisoirement détraqué ou paralysé, refuse ses services.

Alors, c'est la constipation — cette malencontreuse infirmité dont tous, jusques et y compris les poètes eux-mêmes, qui se flattaient en vain d'être de « purs esprits », et les petites dames éthérées, nous sommes, avons été, ou serons, peu ou prou, les victimes.

Quant aux conséquences de la constipation, elles sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en évoquer le lamentable tableau. Qu'il me suffise de rappeler qu'elles sont depuis les hémorroïdes, l'érythème polymorphe, toute la gamme des éruptions cutanées, en passant par la dyspepsie, la migraine, l'hépatite, etc., jusqu'à la grande névrose et à la lypémanie — sans parler de cette complication, la plus fréquente mais non pas la moins fâcheuse, qui s'appelle l'entérite.

Voyez-vous maintenant pourquoi, en tout temps et en tout lieu, les hommes, s'inspirant d'ailleurs de l'exemple des animaux, qui logent à la même enseigne, ont été hantés par l'éternel souci de la purge libératrice !

Le malheur est que la plupart des purgatifs, sans en excepter (bien au contraire) les purgatifs à la mode, sont des poisons ou des quasi-poisons. Presque tous, jusques et y compris ceux qui se dissimulent sous de rassurants pseudonymes balnéaires ou végétaux, sont des drastiques terribles, et font sur les muqueuses l'effet d'un vésicatoire. Ce n'est même presque jamais, en fin de compte, que cette causticité qu'on exploite. Autant dire que chaque purgation est un commencement d'empoisonnement qui, sans danger en soi, finit, quand il se répète souvent, par jouer un vilain tour au patient.

Neuf fois sur dix, par exemple, l'entérite muco-membraneuse, qui est si souvent une conséquence de la constipation, s'engendre de l'abus de purgatifs, destinés à combattre la constipation. C'est un cercle vicieux. Comment en sortir ?

⁂

Longtemps le problème parut insoluble. Il n'a pas fallu, pour tourner la difficulté, moins de la science et de l'ingéniosité de M. Chatelain, le savant spécialiste, auquel nous devons déjà l'Urodonal, cette incomparable panacée du rhumatisme.

M. Chatelain a créé le Jubol, dont il est à peine besoin de signaler les vertus, à la fois si originales et si merveilleuses, aux lecteurs de *La Croix du Nord*.

D'où provient la constipation ? s'est demandé M. Chatelain. De la paresse de l'intestin. D'où provient la paresse de l'intestin ? De l'insuffisance ou de l'altération des sécrétions qui commandent normalement ses réactions.

Il doit donc être possible de relever l'intestin du péché de paresse, de réamorcer ses fonctions, de le « rééduquer » en un mot, suivant le terme dont s'est servi le docteur Frenkel en présentant le Jubol à l'Académie des sciences de Paris, soit en lui fournissant artificiellement les stimulants qui lui font défaut, et dont les principaux sont l'extrait biliaire et les extraits des diverses glandes dont les sucs coopèrent à l'achèvement du travail digestif, soit en excitant les mouvements péristaltiques et vermiculaires, soit en précipitant la décomposition des *excreta*.

Tel est précisément le rôle du Jubol, qui contient, je le répète, en outre de l'extrait biliaire, une quantité proportionnellement titrée, de tous les extraits glandulaires gastro-intestinaux (autrement dit la quintessence de l'énergie digestive intégrale), associés à l'agar-agar, mucilage inerte tiré des algues marines, dont l'action lénitive et lubrifiante suffirait à elle seule, dans la plupart des cas, à vaincre sans douleur la résistance des entrailles les plus indisciplinées.

C'est une simple remise des choses en l'état, un simple rétablissement de l'ordre du for intérieur, accidentellement perturbé.

C'est un fait d'une telle évidence que, dans l'entérite elle-même, le *Jubol* fait merveille par simple rééducation de l'intestin. La communication à l'Académie de médecine du docteur Thiboneau en a apporté la preuve absolue.

Voilà l'antinomie résolue ! Voilà l'humanité nantie enfin du médicament idéal, après lequel elle courait vainement... depuis l'Eden, où le perfide serpent (qui n'est pas pour rien l'emblème des apothicaires) l'avait si méchamment induite en erreur !

Tout cela, je l'ai dit déjà dix fois. Mais ces choses-là méritent d'être répétées à satiété — pour que nul n'en ignore !

Dr DAURIAN.

P.-S. — Le Jubol est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et aux *Laboratoires du Jubol*, 207, boulevard Pereire, Paris. La boîte franco 5 francs ; la *cure de rééducation de l'intestin* (traitement complet de six mois de la constipation la plus tenace et de l'entérite), 27 francs franco. Union postale et colonies franco 5 fr. 50 et 30 fr. — Refuser toute imitation inefficace. Seul le *Jubol* a servi aux expériences cliniques citées dans les communications aux Sociétés savantes.

Dépôt à *Lille* : Danjou, droguiste, 54, rue de Béthune ; Poisson, 1, rue Faidherbe ; Grande Pharmacie du Nord, Courtin, 12, rue St-André ; Guermonprez, droguiste, 28, rue Lepelletier ; Collardet, Grande Pharmacie Nouvelle, 61, rue de Béthune.

(1) *Un danger social. — La Purgation.*

SUCRES ET BETTERAVES

Du Journal des Fabricants de sucre :

« La température a été pluvieuse au début de la huitaine ; par la suite, le ciel est resté souvent nuageux et il est tombé quelques ondées. La moyenne thermométrique diurne ne s'est pas sensiblement écartée de la normale, mais les nuits ont été très fraîches. Les travaux des champs ont été activement menés ; les semis de betteraves, en particulier, ont pu être poursuivis sans encombre et sont maintenant aux trois quarts terminés. L'état des champs est aussi satisfaisant que possible ; la pluie du commencement de la huitaine a amélioré la condition des céréales de printemps et favorisé la germination des graines de betteraves. Les premières semées lèvent régulièrement. Il faudrait maintenant un peu plus de chaleur. »

MARCHÉS

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille, le 5 mai 1911.

Avoine jaune. — Courant 20,» acheteur ; prochain 20,25 acheteur ; juillet-août 20,25 acheteur ; 4 derniers 20,50 vendeur. Tendance soutenue.

Avoine blanche. — Courant 21,50 acheteur ; prochain 21,50 acheteur ; juillet-août 22,»» acheteur ; 4 derniers 19,75 vendeur. Tendance soutenue.

Blé roux bigarré. — Courant 27,»» ; prochain 27,»» ; juillet-août 27,10 ; 4 derniers 25,50. Stock 2.200. Tendance soutenue.

Blé blanc. — Courant 27,25 ; prochain 27,50 ; juillet-août 27,75 ; 4 derniers 26,25. Tendance soutenue.

LILLE, 5 mai.

Sucre : Cuité, 1er jet, 31,»». — Pain no 1, 71,»». — Cassés, boîte 5 kilos, 72,»». — ... disponible, 29,75. — Droit de fabrication pour 1911 : 2,50.

Cours des alcools en livrable. — Courant, 59,75. — Prochain, 60,25. — Juillet-août, 61,»». — 4 derniers, 47,75. — 3 d'octobre, 45,»». — 4 premiers, 46,»».

DOUAI, 4 mai.

Marché aux grains. — Grains. — Blé (les 60 kilos) : 1re qual., nouveau, 21,25 à 21,60 ; 2e q., 20,75 à 21 fr. ; 3e q., 20,50 à »».»». — Seigle nouv., 18 à 18,50 les 100 kilos. — Escourgeons nouv., 20 à 20,75. — Avoine nouv., 21,25 à 22.

Farines (les 100 kilos net). — Cylindres, 35 à 38 fr. ; meules, 34 à 35 fr.

Issues. — Sons mélangés, 14,50 à 15,50 ; remoulages, 19 à 21 fr.

Huiles (brute 92 k. ; clar., épur. 91 k.) — Brute, 66. — Clarifiée, 68. — Epurée, 70. — Surfine, 180. — Brute (Bombay), 106. — Brute (Azof), 108 fr.

Tourteaux. — Pays, 15 fr. — Etrangers, 12 à 15. — Œillette, 20. — Bombay, 24. — Azof, 23.

DOUAI, 4 mai.

Marché aux veaux. — Entrés 81 ; vendus 81. Pour la ville 56 ; pour le dehors 25. — Prix moyen : 1,» le kilo vivant. Baisse 0,05 cent.

PARIS, 4 mai.

Sucres raffinés. — Les affaires sont peu actives ; la raffinerie maintient ses cours.

A Paris, on cote en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En cartons de 5 kilos rangés, 69,50 à 70 ; en cartons de 1 kilo rangés, 71 à 71,50 ; en caisses de 50 à 60 kilos rangés, 70 à 70,50 ; en caisses de 25 à 30 kilos rangés, 70,50 à 71 ; en caisses de 10 kilos rangés, 71 à 71,50 ; raffinés en poudre suivant marque, 67 à 67,50.

Cours pour l'exploitation franco sur wagon en sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 48 fr. ; pains, 40 fr.

Pour les cours en province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport qui sont plus ou moins élevés suivant la région.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 64,50 à 65,50 ; morceaux irréguliers, 64,50 à 65,50 ; petits déchets, 65 à 65,50 ; sucres en poudre, 64 à 64,50 ; semoules (selon finesse), 66,50 à 67 ; glacés, 66,50 à 67,50 ; sucres cristallisés ext. acquit., 61,»» à 61,50 ; sucres cristallisés en poudre, 62 à 62,50.

HOUBLONS

ANVERS, 4 mai.

Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost : disponible, 67 à 70 ; juin-juillet, 67 à 70 ; nouvelle récolte, 79 à 80 fr. Tendance soutenue.

COURS DES MÉTAUX

LONDRES, 5 mai.

Cours d'ouverture (midi 30). — Cuivre, comptant, 53 3/4 ; trois mois, 54 3/8.

Cours de clôture	C. Préc.	C. jour
Cuivre comptant	54 »/»	53 15/16
Cuivre 3 mois	54 12 6	54 1/2
Etain comptant	192 2 6	192 »/»
Etain, 3 mois	189 »/»	188 3/4
Plomb comptant	12 17 6	12 15/16
Zinc	24 1/8	24 1/4
Fontes à Glasgow cpt	48 5	48 9

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 4 mai

Rotterdam, vap. fr. Amiral Lhermite, 86, dm.
Hambourg, v. f. Listrac, 144, d.
Londres, v. a. Narcissus, 412, dm.

du 5 mai

Nantes, vap. fr. Celte, 535, dm.
Brest, v. fr. Gaulois, 149, lège.
Bayonne, v. f. Flandre, 250, dm.

SORTIES du 4 mai

Havre, v. fr. Jean-Bart, 143, d.
Brest, v. St-Eloi, 1028, charbon.
Hull, v. a. Hero, 331, dm.
Boulogne v. f. Ouistreham 149 dm.
Nakskow, 3-m. g. d. Alma, 153,

du 5 mai

Plymouth, st. Gravelines II, 79, tourteaux.
Yarmouth, st. a. Gravelines I, 76, tourteaux.

NOUVELLES MARITIMES

DÉPARTS : — ALLANT À :
Bombay 30 avril, st. Frismère — Dunkerque
Iquique 29, 4-m. fr. Jacqueline — Douvres p. o.
Marseille 28, st. Clan Macfarlane — Dunkerque
Pauillac 1er mai, st. fr. Ceylan — Platz
Havre 2, st. fr. Amiral Nielly — Haiphong

PASSAGES. — Sagres 3, st. Port Phillip, Melbourne à Dque. — Las Palmas 3, st. Aiden, Melbourne au continent avec blé. — Cap Finistère 3, st. Arlington, Rosario à Falmouth pour ordres avec blé. — Las Palmas 24 avr., st. Torsdal, Tocopilla à Douvres p. ord.

AFFRÈTEMENTS. — St. ang. Trydane, de Bombay à Dunkerque. — St. ang. Burbo Bank de Dunkerque au Brésil avec rails.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(BANQUE) 40, r. de la Gare ROUBAIX
1, pl. de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING
Ordres de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-forts. 0217

La santé rétablie sans médecine par la
REVALESCIÈRE DU BARRY
Après 65 ans d'emploi constant dans les nobles familles Anglaises, la preuve a été faite sur des millions de bébés que c'est sans conteste l'aliment modèle pour élever les enfants, par suite de sa remarquable facilité de digestion ; ses qualités nutritives et reconstituantes la rendent également efficace (d'après le Directeur de l'hôpital Samaritain à Londres), pour les malades « de tout âge ».
Extrait d'une lettre du Professeur DEDE, Chimiste à Paris :
« ...Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs ; de bien nourrir et développer l'appétit, et surtout d'assainir et rajeunir le sang. Toutes les drogues du monde sont distancées par les propriétés curatives de la Revalescière. »
En boîtes : fr. 2.50 ; fr. 4.50 ; fr. 7.75, franco c. bon postal à DU BARRY & Cie, 224, Rue St-Denis, Paris. Chez tout bon pharmacien et épicier. 0106

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'anémie avec succès.
Boire une consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de
L'EXCELLENT VIN DE
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
très recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses imitations 0223

BOURSE DE LILLE

DU 5 MAI 1911

CHARBONNAGES

	C. jour	C. préc.	Offre	Deman.
Albi	280 —	280 —	285 —	273 —
Albi (fond).	176 —	— —	— —	— —
Aniche	2150 —	2216 —	2200 —	— —
Anzin	7900 —	8000 —	7900 —	— —
Bully-Gren.	5360 ..	5375 —	5375 —	— —
— 1/50e	109 50	110 —	109 50	109 —
Blanzy	2480 —	2490 —	2480 —	— —
Bruay ent.	1210 —	1210 —	1210 —	1200 —
Bruay 10e	121 25	121 50	121 50	121 —
Carvin ent.	— —	3450 —	3490 —	3440 —
Carvin 5e	691 —	690 —	700 —	691 —
La Clarence	490 —	490 —	490 —	485 —
Courrières	3330 —	3340 —	3340 —	3325 —
Crespin t. v.	96 50	99 50	96 50	— —
Douchy	985 —	989 —	990 —	980 —
Dourges 100e	431 —	434 —	432 —	431 —
Drocourt 1900	— —	6790 —	6800 —	— —
— le 10e	— —	680 —	680 —	— —
— 3500	— —	6790 —	— —	— —
— 10e	— —	680 —	— —	— —
Escarpelle	751 —	750 —	770 —	750 —
Ferfay	420 —	417 —	420 —	415 —
Flines-Rach.	76 —	78 —	77 —	78 —
Lens ent p.	1210 —	1210 —	1215 —	1210 —
Lens 10e	122 —	121 50	122 50	121 50
Liévin	— —	1270 —	— —	1270 —
Liévin 30e	143 50	143 75	143 50	143 —
Lign.-l-Aire	516 —	520 —	520 —	515 —
Marles 30 %	2620 —	2622 —	2620 —	2600 —
Marles 70 %	3849 —	3820 —	3850 —	3840 —
Marles 20e	192 75	192 75	192 75	— —
Meurchin 5e	2520 —	2520 —	2520 —	2510 —
Nord d'Alais	175 —	176 —	175 —	170 —
Ostricourt	— —	3011 —	3050 —	3010 —
Thivencelle	1341 —	1341 —	1350 —	1341 —
Vicoigne n.	1623 —	1630 —	1630 —	1620 —
Vicoigne 10e	165 50	165 25	166 —	165 50

OBLIGATIONS ET EMPRUNTS

	C. jour	C. préc.
Nord 1882	— —	487 —
— 1893	— —	469 —
Armentières 1886	— —	499 —
Douai 1891	— —	491 —
— 1895	— —	485 —
Roubaix-Tourcoing 1893	— —	459 —
Roubaix 1893	— —	488 —
Tourcoing 1903, 2e série	— —	452 —
Valenciennes 1891	— —	468 —
Aniche 1903	503 —	503 —
— 1906	— —	500 —
Béthune 1877	— —	423 50
— 1903	491 —	491 —
— 1905	— —	368 —
Dourges 1907-1909	— —	507 50
Drocourt 1905	— —	495 50
Escarpelle 4 %	— —	480 —
Liévin 1906	— —	500 —
Liévin 1910	498 50	490 —
Marles 1906-1909	494 —	498 —
Ostricourt 1903	— —	490 —
— 1910	480 —	480 —
Vicoigne	— —	505 —
Cambrésis	— —	368 —
Denain-Anzin	501 —	501 —
Senelle ancienne	— —	506 —
— nouvelle	— —	505 —
Pouilliet-Longhaye	— —	450 —
Gaz de Wazemmes 5 %	— —	512 —
— 4 %	— —	500 —

BANQUES (Actions)

	C. jour	C. préc.
Crédit du Nord	797 —	800 —
Verley-Decroix	— —	1097 —
Devilder et Cie	— —	1225 —

VALEURS DIVERSES

	C. jour	C. préc.
Gaz de Wazemmes	— —	740 —
Rauscaud	— —	451 —
S-Sauv.-Arras (15 janv. 11)	— —	380 —
Blache-S-Vaast (15 juill. 10)	— —	3900 —
Margarine-Béth. (1er oct. 10)	224 —	216 —
Denain-Anzin (1er oct. 10)	2250 —	2200 —
La Lucette	— —	1024 —
Senelin (30 juin 1910)	— —	880 —
Lille et Bonnières pr	— —	175 —
Etablis. St-Amand	— —	851 —
Tramways Electr. de Lille	— —	707 —
Chantiers de France	510 —	506 —
F. Durot	— —	120 —
Etablissements Wibaux	— —	195 —
Laiterie Nord de la France	— —	425 —
Mines H.-Dedie	— —	500 —
Delespaul-Havez	— —	112 —

Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing (actions), à Paris, 269 et 270 ; à Bruxelles, 272 et 273.

Petite Bourse du 5 au comptant

VALEURS	Ouv.	Clôt.	VALEURS	Ouv.	Clôt.
3 0/0	[illegible]	[illegible]	Ville de Paris	[illegible]	[illegible]
Indo-Ch. 3 1/2	[illegible]	437 50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Indo-Ch. 3 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	417	[illegible]
Chine 4 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	400	403 75
Russe 4 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	447
Russe 3 0/0 1896	[illegible]	[illegible]	Com. [illegible]	[illegible]	484
Banque de F.	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	504	505
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
Cr. Lyonnais	1477	1479	— [illegible]	436 50	[illegible]
Banq. de Paris	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	473	[illegible]
Société Gén.	777	778	Fonc. [illegible]	510	500
Est	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	470	[illegible]
Nord	1575	1575	— [illegible]	479 50	475
Orléans	[illegible]	[illegible]	Obligations		
Ouest	[illegible]	[illegible]	Nord [illegible]	425 50	[illegible]
P.-L.-M.	[illegible]	[illegible]	Est [illegible]	430 50	[illegible]
Ville de Paris			Ouest [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Ouest [illegible]	493 50	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	P.-L.-M. [illegible]	419	419
[illegible]	[illegible]	[illegible]	P.-L.-M. [illegible]	415 50	415 75

BOURSE DE LONDRES

Du 5 mai 1911	Préc. clôt.	Ouvert.
Consolidés	81 3/8	81 3/8
Extérieure	95 »/»	95 »/»
Turc Unifié	92 »/»	92 »/»
Banque Ottomane	18 1/4	18 1/4
Rio-Tinto	66 11/16	66 1/8
Consolidés Gold	5 11/32	5 9/32
East-Rand	4 23/32	4 23/32
Rand-Mines	7 11/16	7 21/32
Chartered	34/6 »/»	33/4 »/»
Rob. Gold	7 1/2	7 1/2
Change sur Paris	25.47 1/2	25.47 1/2
Escompte Banque	2 5/16 »/»	2 5/16 »/»
Prêt à court terme	2 »/» »/»	2 »/» »/»

Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.
Le gérant : Ch. VERIN.

FEUILLETON No 11

LE VOYAGE DE MA COUSINE

Par Mme Louise l'HERMITTE

L'expression du docteur me déplaît tout à fait, je lui trouve je ne sais quoi de faux dans le regard en même temps qu'un caractère obséquieux vis à vis de l'Américaine.

Pendant le repas il a les yeux fixés sur mademoiselle du Prévot, comme sur un oiseau bon à fasciner, heureusement son intention a manqué son but, elle remplissait avec dévouement les fonctions de seconde mère, car la véritable madame Va... était restée dans son appartement.

Peut-être ce John Bull éprouve-t-il de l'admiration à première vue pour cette jeune fille ; il n'aurait pas tous les torts, car c'est le modèle accompli de l'institutrice particulière.

Pauvre mademoiselle Martine... Je la prends de bien haut avec elle, et pourtant, qu'est-ce qui nous sépare ? la différence d'une simple épithète... Demoiselle de compagnie, n'est guère plus distinguée, mais du moins je ne dois contenter qu'une seule personne tandis qu'elle est soumise aux caprices de cinq petites filles, toutes plus désagréables les unes que les autres. Elles prennent avec elle un ton de hauteur que je ne tolérerais à aucun prix de la part de ceux auxquels la richesse donne, semble-t-il, droit d'être insolents.

Je la plains de tout mon cœur et je veux saisir la première occasion pour lui témoigner la sympathie qu'elle m'inspire ; je n'aurais d'ailleurs qu'à vouloir pour cela.

Parlons un peu de la dame aux dollars.

Lady Yankee est une personne entre deux âges, bien fin celui qui pourra lui assigner le véritable.

Ses traits sont fardés, maquillés ; ses cheveux d'un blond ardent, le sourire de commande qui erre perpétuellement sur sa bouche, juste à point pour ne la faire ni trop grande ni trop petite, découvre deux rangées de dents que je soupçonne fort être de fabrique américaine. Son peigne en or, ses doigts chargés de bagues, qui gênent même les phalanges, les diamants gros comme des noisettes qui ornent ses oreilles, témoignent de la femme frivole, faisant briller les facettes, non pas de son esprit, mais de ses bijoux.

Elle emploie le français assez facilement, quoique avec un accent d'outre-mer très prononcé ; mais le plus souvent, l'anglais est en cause ; je vais avoir l'occasion de mettre à profit ce que je sais de cette langue ; cela me servira de leçon particulière.

Lorsque je l'apprenais au Pensionnat, je ne me doutais pas que ce serait pour le mettre en pratique dans un hôtel d'Algérie.

La vie est pleine d'imprévu ! Qui peut savoir d'avance les surprises que me réserve ce séjour.

Madame Guillemont s'était lancée dans une polémique avec lady Yankee, au sujet de l'éducation des jeunes filles. On aurait juré qu'elle en avait élevé un bataillon. Il fallait l'entendre parler de nos mœurs, diamétralement opposées à celles de l'Amérique.

Son auditrice se pinçait les lèvres, lorsqu'elle tonnait contre la liberté accordée dans son pays à notre sexe ; peut-être n'était-ce qu'un moyen de les rendre plus roses.

J'avais grand peur que ma cousine n'allât trop loin, mais un mot de lady Yankee suffit à la calmer.

— Je n'ai nul besoin, lui dit-elle avec son plus gracieux sourire de mettre en doute la supériorité de l'éducation française ; mademoiselle votre fille suffirait à nous la démontrer.

J'ai répondu à son compliment par un salut, mais je tremblais que ma cousine n'établît ma généalogie ; aussi ai-je saisi le premier prétexte afin de me lever de table ; j'en avais bien assez pour ma première séance ; je préférais aller me promener au soleil.

Vraiment le climat d'Algérie étonne par sa douceur ; chaque fois que je jouis de ce temps printanier, je ne puis m'empêcher de regretter que mademoiselle Herbac en soit privée, cela lui ferait si grand bien ! Pauvre amie, son souvenir revient, hélas ! souvent à ma mémoire, que ne puis-je être aussi près d'elle en vérité que je le suis toujours par le cœur.

Si je n'en parle pas maintenant souvent, c'est parce que je connais la stérilité de ces retours vers le passé ; ils me rendraient encore plus dure la triste nécessité de l'éloignement ; mais je ne cesse d'en souffrir, et ma plus douloureuse peine est celle que j'éprouve en songeant que mon silence a dû lui paraître de l'ingratitude.

Ah ! chers amis des journées bonnes et mauvaises, ne craignez rien de semblable. Vincente n'est et ne sera jamais, ni oublieuse, ni ingrate : son cœur vous en donne le garant . . . .

J'ai enfin lié connaissance avec mademoiselle du Prévot, j'en suis enchantée ! une seule chose me fait de la peine, c'est que cette liaison ne peut être qu'une affection passagère, je crois pourtant avoir trouvé en elle une âme d'élite, et une amie, découverte bien rare quoique rien ne soit plus commun que cette appellation.

Nous devions arriver fatalement à cela comme diraient les arabes, les sentiers de l'hôtel conduisant tous au même point de vue et lorsque l'on est confortablement installée sous un arbre, il n'est guère possible de fuir à l'approche d'un promeneur.

Les enfants dont mademoiselle Martine prend soin, passent leur journée en plein air ; elle les suit partout, tantôt munie de son travail, tantôt d'un livre ; on est sûr, en y mettant un peu de bonne volonté, de la rencontrer sur son chemin.

Les loisirs que me fait madame Guillemont sont assez nombreux pour que je puisse agir de même : sa correspondance ne m'absorbe que dans la matinée. Lorsque je l'ai terminée, je lui aide à faire sa toilette ; je lis le journal, et je commente les nouvelles de France ; cela fait, il me reste un peu de conversation, à l'aide de laquelle je lui communique une dose de gaieté pour tout le jour.

Après le déjeuner je suis complètement libre, à moins que son humeur voyageuse ne la lance au milieu d'une nouvelle excursion que je dois partager.

Si le temps est beau comme il en a pris l'habitude depuis notre arrivée, madame Guillemont s'assied après son repas, sur la terrasse, dans un rocking-chair, avec son éternel tricot pour les pauvres, et elle ne tarde point à y être rejointe par les hiverneuses de son âge, qui font cercle autour d'elle. Je l'ai déjà dit, ma cousine est une charmante causeuse, pleine de naturel joint à beaucoup d'esprit, et j'avoue que si je ne savais depuis longtemps les récits dont se compose son répertoire, j'aurais grand plaisir à augmenter le nombre de ses auditeurs.

Elle a beaucoup lu, et surtout énormément retenu ; sa conversation a du mordant, car elle prend toujours le taureau par les cornes, aussi lady Yankee n'a qu'à se bien tenir, si elle ne veut pas être son point de mire, car elle va droit au but sans crier gare, et met presque chaque fois les rieurs de son côté.

Le clan de la jeunesse s'évertue habituellement dans d'interminables parties de lawn-tennis, que je complète assez souvent par ma personne, mais lorsque je suis fatiguée de jouer, je prends mon manuscrit, mon encrier de poche, et je vais à l'aventure dans le parc en quête d'impressions de séjour : ou bien je songe aux amis que j'ai laissés si loin de moi.

C'est dans une de ces après-midi de farniente que j'ai partagé le coin de rocher sur lequel mademoiselle Martine s'était assise, et que nous avons surnommé depuis : le banc aux confidences. Nous nous sommes vite comprises et chacune a laissé couler le trop plein de son cœur dans celui de sa nouvelle amie. Je dis : le trop plein, car il est des profondeurs insondables où le regard le plus discret ne peut plonger sans en altérer la trompeuse tranquillité.

J'ai su ainsi que mademoiselle du Prévot est une jeune personne de vingt-quatre ans, dont l'énergie morale est au-dessus de tout éloge. Elle a quitté sa famille qui était tombée dans le dénûment à la suite de revers de fortune, afin d'en alléger les charges, et trouver le moyen de lui venir en aide, sur ses faibles émoluments. Cette démarche lui a beaucoup coûté, car elle est noble et d'un caractère assez fier ; mais elle a sacrifié ses répugnances, plaçant la véritable noblesse et la seule fierté, à se rendre utile à ses parents, dans la force de ses moyens. J'avoue que cet abaissement est à mes yeux un beau modèle, et je ne me permettrai plus de juger mon prochain à première vue, car je m'exposerais à de sottes méprises.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 21-36